

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2022

PLFSS POUR 2023 - (N° 480)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 764

présenté par
Mme Rist

ARTICLE 38

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« entrent en vigueur à »

les mots :

« ne sont applicables qu'à compter de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.